

Délibération n°14
**Renouvellement de la convention d'agrément
du restaurant de l'INSPE de Montigny-lès-Metz**

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34.

EXPOSÉ

Depuis la rentrée universitaire 2022, d'importants travaux de rénovation et d'isolation sont menés dans le bâtiment de l'UFR SHS de Metz, situé sur le campus de l'île du Saulcy. A compter de la rentrée universitaire 2022, l'ensemble des cours de licence et de master du cursus universitaire « géographie et aménagement » de l'UFR SHS de Metz, ainsi que les cours de trois masters d'histoire et des deux parcours-type du master de psychologie de la santé de l'UFR SHS de Metz sont délocalisés dans les locaux de l'INSPE de Montigny-lès-Metz ainsi que du lycée professionnel du BTP.

L'INSPE de Montigny-lès-Metz dispose d'un service de restauration. Le CROUS Lorraine a souhaité permettre aux étudiants inscrits dans les cursus délocalisés de bénéficier, des prestations offertes par le service de restauration de l'INSPE de Montigny-lès-Metz, au tarif du repas étudiant pratiqué par le service de restauration des CROUS, soit 3,30 € et pour les étudiants qui y sont éligibles, à la tarification à 1 €.

A cet effet, une première convention d'agrément a été approuvée par le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine en sa séance du 15 novembre 2022, aux termes de laquelle le CROUS Lorraine donne son accord à l'accueil au sein du service de restauration de l'INSPE de Montigny-lès-Metz, des étudiants inscrits dans les cursus délocalisés, aux conditions tarifaires stipulées dans la convention. Ladite convention ne stipulait une durée d'application que pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 août 2023. Les travaux de rénovation et d'isolation menés dans le bâtiment de l'UFR SHS de Metz se poursuivant sur l'année universitaire 2023-2024, il a été décidé de renouveler cette convention sur l'année universitaire 2023-2024.

Article 1 : Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine autorise le Directeur Général à signer la convention d'accueil d'étudiants de l'Université de Lorraine au Restaurant de l'INSPE de Montigny-lès-Metz pour l'année universitaire 2023-2024.

NOMBRE DE VOIX : 25

- POUR : 25

- CONTRE :

- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 27 juin 2023

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

